



Délibération 2025.03.07

Délibération affichée
et exécutoire le :

07/04/25

Le 25 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Adoption du budget primitif 2025 : budget annexe ferme de la Chesnaye

Vu la proposition de budget primitif 2025 présentée par Monsieur le Maire pour le budget annexe créé pour la ferme de la Chesnaye ;

Considérant que le budget présenté prend en compte l'affectation du résultat et que les dépenses et recettes ont été évaluées de façon sincère ;

Considérant que l'exploitation de la ferme de la Chesnaye est assujettie à la TVA et que dès lors les montants indiqués sont des montants hors taxes ;

Considérant qu'il n'y a pas d'investissement et que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

- fonctionnement : 74 800,00 €

Sans discussion, le conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, adopte le budget primitif 2025 de la ferme de la Chesnaye conformément aux propositions de Monsieur le Maire.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier

